



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 10 Décembre 2015 à 18 h 00 à la salle des fêtes de La Roche Saint Secret

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 32

Nombre de procurations: 4

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, A. LACHENS, G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, E. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, J-L. ARMAND, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIE, J-P. LEMEE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame MOULIN Corinne (pouvoir à CUER Gérard)

Madame PUECH Claudine (pouvoir à NELSON Nadia)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à BERNON Jean-Pierre)

Monsieur ROZ Jean-Claude (pouvoir à MAILLIAT GALLIANO Monique)

Étaient absents:

Monsieur DOREY Jean

Monsieur JOST Frédéric

Monsieur MASSON Laurent

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J-M. AUDERGON donne la parole à Daniel BRUN, Maire de La Roche Saint Secret.

D. BRUN informe des projets en cours sur la commune comme la mise en sécurité des piétons dans la partie agglomérée du village et de la demande de classement au patrimoine national de la Tour d'Alençon.

Il signale que de plus en plus de personnes demandent quand arrivera la fibre optique.

2 - Approbation du procès-verbal du 05.11.2015

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 05.11.2015.

Le procès-verbal du 05 Novembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 abstentions : N. BLANC et A. LACHENS absentes lors du conseil communautaire).

3 - Présentation de la taxe de séjour et Stratégie touristique du pays de Dieulefit Bourdeaux - Présentation de la 1^{ère} étape

Un diaporama présentant le montant de la taxe de séjour perçue sur 2015 est présenté.
Ch. PRIOTTO demande à avoir les chiffres par commune. Ils seront individuellement communiqués à chaque commune.

Puis les travaux conduits par la commission, l'Office de tourisme et les techniciens sur la stratégie touristique ont été présentés. Le PowerPoint de synthèse sera transmis aux conseillers communautaires.

G. MORENAS demande quand a eu lieu l'état des lieux.

M. NIMER BERTHES répond qu'il a été réalisé au 1^{er} semestre 2015.

Ch. PRIOTTO indique que Dieulefit et Bourdeaux ont une tradition touristique importante, avec une notoriété. Dieulefit est station touristique depuis 1928. Elle fait remarquer qu'il n'apparaît nulle part le mot clef " climatisme " dans le document alors qu'il s'agit d'un atout qui mérite d'être cité.

Fabienne SIMIAN arrive à la séance à 18H40.

Patrick CHALAMET arrive à la séance à 18H45.

É. BOUVIER précise que la rencontre organisée le 30/11 pour partager les éléments de la stratégie touristiques avec les acteurs du territoire a été très intéressante et productive, avec plus de 50 participants. Les acteurs locaux sont en attente de retour.

É. BOUVIER demande si les élus ont des remarques à faire sur les pistes de positionnements/orientations qui s'appuient sur des thématiques et/ou spécificités locales et sur des axes transversaux.

Ch. PRIOTTO fait remarquer que la notion de " bien-être " n'apparaît pas. Le bien-être est très à la pointe, les urbains viennent ici pour cela. Cette notion est fédératrice d'autres thématiques (bio, nature, APN...).

N. NELSON pense que la notion de tourisme culturel et de mémoire devrait aussi être mise en valeur.

S'agissant de la céramique et du patrimoine culturel, Ch. PRIOTTO indique que ce n'est pas une particularité de Dieulefit on en trouve de façon plus présente à Vaison la Romaine. Il faut se démarquer avec autre chose.

D. BRUN trouve que le territoire a beaucoup d'atouts, le positionnement permet de trouver le bon slogan. Il faut trouver la porte d'entrée qui appelle les touristes. Il rejoint l'idée du bien-être mais aussi la montagne où il fait bon vivre (différents paysages, sport de nature ...).

É. BOUVIER remercie le travail de la commission.

Philippe BERRARD arrive à 19H10 à la séance.

4 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

4.1- Aménagement du Parc d'Activités Économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Demande de subvention DETR 2016.

Robert PALLUEL resitue l'avancement du projet de Boulagne et il en présente les éléments budgétaires. L'enjeu des négociations en cours va être de faire des économies afin que le prix de vente des lots reste compétitif (différé le mobilier, les espaces verts pour moitié en tranche conditionnelle, voirie à sens unique...). L'objectif est de trouver entre 250 et 300 000 € d'économies ou rabais des entreprises.

Ch. PRIOTTO se demande si on ne peut pas économiser sur les espaces verts.

R. PALLUEL lui répond que la législation a évolué.

M-A. BARBE informe de l'obligation des noues, ce qui ne l'était pas pour Graveyron.

R. PALLUEL indique que la consultation sera lancée le 12 janvier, pour une remise des offres en février.

Ch. PRIOTTO demande si dans le PLU de La Bégude de Mazenc, l'activité commerciale est autorisée.

M-A. BARBE répond que oui, mais que le PLU est en cours de révision.

Délibération n°99/2015 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit est propriétaire d'une partie du terrain d'assiette du périmètre d'extension du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc pour une superficie d'environ 25 800 m² et que son aménagement peut donc être engagé.

Il rappelle que la Communauté de Communes a déposé en 2014 et 2015 un dossier auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, mais n'a pas obtenu le financement demandé.

Il propose de solliciter à nouveau la DETR pour l'année 2016, pour financer les travaux d'aménagement :

Coût de l'opération :

- Terrassements généraux	236 120.00
- Voirie	215 395.00
- Assainissement gravitaire	65 655.00
- Assainissement refoulement	56 486.50
- Assainissement eaux pluviales	146 874.50
- Alimentation eau potable	133 387.50
- Aménagement des espaces verts et publics	132 582.85
- Télécommunications	57 897.00
- Eclairage public	30 365.00
- Irrigation	6 635.00
- Revêtement bois et mobilier	33 860.00
- Maîtrise d'œuvre	46 616.00
TOTAL HT	1 161 874.35 €

Plan de financement :

- Etat – DETR plafonnée	112 500.00
- Région Rhône-Alpes – CDRA plafonnée	50 000.00
- CCDB	999 374.35
TOTAL HT	1 161 874.35 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE l'opération relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc ;**
- **SOLLICITE auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, l'octroi d'une subvention d'un montant de 112 500 € représentant la dépense plafond de 450 000 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

4.2- FISAC.

P. STADLER informe de l'appel à candidature depuis le début de l'été 2015, le dossier doit être déposé pour fin janvier 2016. On travaille en collaboration avec les chambres consulaires.

Pour les communes qui envisagent un travail autour des commerces, c'est le moment d'inscrire les projets.

Ch. PRIOTTO rappelle que le FISAC est une taxe sur les supermarchés pour aider les petits commerces.

P. STADLER indique qu'un courrier a été envoyé aux communes et qu'un retour rapide est attendu.

5 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

5.1- Point sur la commission.

M-A. BARBE informe que la commission s'est réunie hier soir. Le bureau d'études EVINERUDE a présenté une étude sur les dégâts de l'ambrosie et un compte rendu a été fait sur les 3 réunions publiques sur le PPT.

5.2- Animation, coordination, communication, PSADER - Année 2016.

Délibération n°100/2015 :

M.-A BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement " rappelle que comme précisé dans la convention de partenariat relative à l'animation du PSADER du 5^{ème} Pôle, la Communauté de Communes mobilise l'animatrice gestion de l'espace, agriculture et environnement à mi-temps sur l' " animation générale, communication, évaluation " du PSADER du 5^{ème} Pôle.

L'animation du PSADER du 5^{ème} Pôle consiste à :

- Mettre en œuvre et animer les Commissions permettant de valider les dossiers de demandes de subvention : invitation, animation, compte-rendu...
- Définir des thèmes transversaux ou de sujets d'information pour compléter les commissions par des thèmes de réflexion partagés
- Assurer le suivi technique des demandes de financement déposées dans le cadre du PSADER : accompagner les porteurs de projet dans le montage technique et financier de leurs dossiers et dans l'élaboration de leurs demandes de subventions, échanger avec les financeurs ...
- Solliciter les partenaires et maitres d'ouvrage potentiels pour engager des actions sur les différents sujets identifiés. Cette animation plus spécifique sur l'un ou l'autre des sujets doit permettre de faire émerger des projets au cours du programme pour avoir une politique de territoire cohérente.
- Gestion administrative et financière du programme

L'animation passe aussi par la communication ; il s'agit de faire connaître et d'informer les porteurs de projets potentiels et les Collectivités sur le PSADER.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux d'intervention
		Financeurs	Montant de la subvention	
Animation PSADER	30 000 €	Région	7 500€	25%
		Europe (FEADER)	7 500 €	25%
		Syndicat Mixte 5^{ème} Pôle Dont	15 000 €	50%
		CA Montélimar Marsanne 87 %	13 050 €	
		CC Pays de Dieulefit Bourdeaux 13%	1 950 €	
Dépense éligible	30 000 €	TOTAL	30 000 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision ;**
- **AUTORISE le SMD 5ème pôle à solliciter la subvention pour l'animation du PSADER 2016.**

5.3- Animation du PAEC du 5ème pôle - Année 2016.

Délibération n°101/2015 :

M.-A BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement " rappelle que le Syndicat Mixte du 5ème pôle assurera le portage administratif du PAEC (Plan Agro Environnemental et Climatique) du Bassin de Montélimar. Il explique qu'afin d'assurer la mise en œuvre du programme, une animation générale est nécessaire à partir du 1^{er} janvier, jusqu'au 31 décembre 2016.

Un plan stratégique a été défini par le territoire pour accompagner les exploitations agricoles vers la mise en œuvre de MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques).

Pour la mise en œuvre de ce PAEC, une part du temps de l'animatrice de la Communauté de Communes sera consacrée à l'animation et à la coordination de ce dispositif afin de créer une dynamique collective. Dans le cadre du dépôt de candidature au 1^{er} juin 2015, aucune demande de subvention n'a été sollicitée pour l'animation, l'élaboration et la coordination du programme.

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme afin de mener le projet de façon collective et partagée.

La chargée de mission devra assurer :

- Animation, coordination, gestion et communication du programme,
- Animation d'une concertation avec les partenaires locaux autour des enjeux eau et biodiversité sur l'ensemble du territoire,
- La mise en relation et la mobilisation des acteurs,
- L'animation de réunions préparatoires,
- La sensibilisation et la communication des acteurs et des partenaires (lettres d'information, journées d'échange, articles presse et internet...),
- le suivi administratif et financier.

La CCDB facturera au SMD 5ème pôle :

- salaires et charges au prorata du temps passé,
- les frais de structure liés à la mission,
- les frais de mission inhérents au poste.

Nature des dépenses	Montant total en €	Recettes	Total	Taux
Salaire, charges 1/4 ETP	1 766 €	SMD 5ème pôle	11 383 €	50%
ADEM	2 400 €	Montélimar Agglo (87%)	9 903 €	
Chambre d'Agriculture	18 600 €	CDDB (13%)	1 480 €	
		LEADER/FEADER	11 383 €	50%
Total des dépenses	22 766€	TOTAL	22 766 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE la mise à disposition de la chargée de mission Agriculture Gestion de l'Espace pour l'animation du PAEC 2016 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

En l'absence de Laurent MASSON, J.-M. AUDERGON demande si des élus de la commission souhaitent faire un point d'avancement des travaux de la commission.

S. BERNARD informe que Karim OUMEDDOUR, conseiller départemental, délégué en charge de la jeunesse, a rencontré la CCDB pour faire le point sur l'animation, les projets. Il semblait curieux de savoir ce qui était proposé aux jeunes sur les territoires. On peut imaginer que ces éléments devraient influencer le montant des enveloppes allouées à chaque territoire pour la jeunesse. (Le Conseil départemental baisse le budget consacré à la jeunesse).

La dernière commission s'est déroulée à la Ferme St Pol, ce qui a permis de découvrir ou redécouvrir le lieu. Noémie CLO a dressé un bilan de l'année écoulée et William MEYSSONNIER a présenté des actions que l'équipe souhaite porter.

N. BLANC et M. MARTIN félicite l'équipe pour l'excellent travail effectué.

M. MARTIN dit que W. MEYSSONNIER est un bon animateur, qui rassure sur ses envies, ses projets. Elle informe qu'il vient le vendredi (2 heures en temps informel) et le samedi pour le projet avec le Collectif Craie.

N. BLANC annonce le séjour montagne à Orcières cette année.

M. MARTIN trouve très bien que l'ALSH et la jeunesse organisent des rencontres avec les parents et souligne que les enfants ont beaucoup de chance (lieux et activités variées proposées).

P. STADLER informe du lancement de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la structure multi-accueil "Souffle d'éveil" de 16 à 25 berceaux nécessitant une réorganisation de la structure et l'aménagement d'une cuisine satellite.

7 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

7.1- Point sur la commission.

F. SIMIAN informe que le bureau d'études LATITUDE a été choisi pour le PLH.

Une rencontre a eu lieu ce matin, puis avec la DDT de Nyons qui suit les PLH.

Il a été décidé que chaque commune nomme un référent pour le PLH. Le bureau d'études rencontrera individuellement les communes de plus de 500 habitants, et pour les autres on regroupera plusieurs communes.

Une réunion avec toutes les communes, partenaires sera programmée fin janvier pour le lancement le PLH.

7.2- PIG du Pays de Dieulefit - Bourdeaux - Demande de subventions.

Délibération n°102/2015 :

F. SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités - Habitat" rappelle que la Communauté de Communes a mis en place une animation / suivi du PIG sur le Pays de Dieulefit - Bourdeaux en 2015. Dans ce cadre, au 30/10/2015 on compte : 15 dossiers subventionnés (dont un propriétaire bailleur) et 3 dossiers en cours (dont un propriétaire bailleur).

Elle rappelle également que la Communauté de Communes s'est engagée dans un PLH.

Elle propose de poursuivre cette mission sur l'année 2016 ce qui permettra de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire en matière d'habitant et d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs projets afin de bénéficier des subventions de l'ANAH et du Département de la Drôme :

- aide aux propriétaires occupants à faibles ressources pour des travaux permettant l'amélioration énergétique (dans le cadre du programme Habiter mieux), l'adaptation au vieillissement, au handicap ;
- réhabilitation des logements locatifs privés très dégradés dans le cadre du conventionnement des loyers et des charges maîtrisées (performance énergétique de qualité).

F. SIMIAN propose de confier cette mission au CALD qui assurera des permanences, le suivi des dossiers (visites, conseil, montage des dossiers à l'ANAH et réalisera des outils de communication; pour un montant de 14 951.40 € TTC, financés comme suit :

- | | |
|------------------------------|------------|
| - Région - CDRA 50% | 7 475.70 € |
| - Communauté de Communes 50% | 7 475.70 € |

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la mise en place d'une animation / suivi du PIG sur la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux ;**
- **SOLLICITE auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 475.70 €, représentant 50% de la dépense ;**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER dit qu'il n'y a pas de point à traiter.

9 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

J-M. AUDERGON informe que Jean DOREY a démissionné de son poste de conseiller à la mairie du Poët Laval, et qu'il n'est donc plus conseiller communautaire.

En son absence, J-M. AUDERGON demande si Nadia NELSON souhaite faire un point sur la commission.

N. NELSON informe que le travail avec le Collectif Craie se met en place. Pour le 1^{er} semestre 2016, l'auteure, Claire RENGADE interviendra pour un projet d'écriture auprès du collège, des primaires, des intervenants des crèches, mais aussi à la Ferme St-Pol pour les 9-11 ans et sur un mini-séjour théâtre à l'ALSH de Bourdeaux.

Puis du 13 au 27 mai, ce sera « la Boucle du Pays de Dieulefit », 3 artistes du collectif Craie arpenteront à pied les villages de la CC avec des animations comme des "troubadours".

Lors de la commission, la brochure papier de "la saison musicale" a été remise en question, pour la remplacer par une qui relate toute l'offre culturelle et la rendre plus attractive.

M. NIMER BERTHES informe que les mairies ont dû recevoir un courrier sur les aides aux manifestations culturelles associatives.

J-M. AUDERGON informe que Fabien LIMONTA, Vice-président chargé de la culture au conseil départemental, est venu à la Maison de la Céramique. On lui a présenté la structure et les investissements à réaliser.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

10.1- Tarifs pour la redevance des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Ch. PRIOTTO trouve dommage le mode de calcul pour les particuliers, qui pourrait être plus juste. Elle souligne aussi le montant important de la redevance pour les ambulants que la commune paie en plus de la redevance mairie. Cette année cela représente presque 1/3 du montant que rapporte le marché.

Elle demande si Patrick CHALAMET peut rechercher si la commune payé à la CCVD et si oui, combien.

Délibération n°103/2015 :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 11/12/2014.

Ph. BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" propose les catégories et les montants de la redevance annuelle des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

- Les personnes exerçant une activité professionnelle régleront une redevance distincte de celle de leur résidence familiale.
- Les redevances seront adressées aux propriétaires et non aux locataires.
- Les collectivités et les administrations seront redevables.

Catégories	Détail	Montant 2015	Proposition 2016
0	Les agriculteurs (activité principale) Les professions libérales. Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant jusqu'à 2 personnes	68 €	68 €
A	Tous les foyers (résidences principales et secondaires).	136 €	136 €
B	Les associations avec local. Les Administrations. Le S.I.E.A. Les banques. Les activités tertiaires. Les garagistes. Les cabinets d'infirmières. Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant plus de 2 personnes. Les magasins de vente. Les mairies d'Aleyrac, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Rochebaudin, La Roche-Saint-Secret, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc, Bezaudun-sur-Bine, Bouvières, Crupies, les Tonils, Truinas	136 €	136 €
C	Les épiceries. Les bars - Les boucheries. Les plombiers électriciens sans magasin. Les Imprimeries. Les affineurs de fromages. Les groupes médicaux. Autres activités ayant peu de déchets ne rentrant pas dans les catégories suivantes ou précédentes. La Mairie de Pont-de-Barret, Bourdeaux	286 €	286 €
D	Les boulangeries. Les pharmacies. Les plombiers électriciens avec magasin. Les maçons - Les charpentiers - Les peintres. Les entreprises de travaux publics et du Bâtiment. Les entreprises de mécanique. Les entreprises matières plastique. Les Industries textile. Les paysagistes < 3 salariés Vente de matériaux. Les restaurants < 40 couverts. La mairie de Poët-Laval.	431€	431 €
E	Les multi-services. Les résidences hôtelières. Les superettes. Les centres d'accueil Les paysagistes employant de 3 à 6 salariés Les cliniques vétérinaires. Les restaurants > 40 couverts Les hôtels-restaurants (< 40 couverts) La mairie de la Bégude-de-Mazenc	715 €	715 €
F	Les hôtels-restaurants (> 40 couverts) Les paysagistes employant plus de 6 salariés	858 €	858 €
G	Les établissements sanitaires. Collège - Les sociétés de restauration La mairie de Dieulefit.	1 430 €	1430 €
H	Hôpital de Dieulefit Dieulefit Santé	2 860 €	2860 €
I	SUPER U	3 575 €	3575 €
K	Catégorie Camping		0.14 €/nuitée

Catégories	Détail	Montant 2015	Proposition 2016
1	Les meublés - les gîtes	99 €	82 €
2	1 chambre d'hôtes	65 €	65 €
3	1 chambre d'hôtes + table d'hôtes 2 à 4 chambres d'hôtes	97 €	97 €
4	2 à 4 chambres d'hôtes + table d'hôtes Plus de 4 chambres d'hôtes	130 €	130 €
5	Plus de 4 chambres d'hôtes + table d'hôtes	162 €	162 €
6	Les gîtes de groupes	260 €	214 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE la nouvelle tarification des redevances des déchets ménagers et assimilés, pour les catégories 0, A, B, C D, E, F, G, H, I, K et les catégories de 1 à 6 à compter du 1^{er} janvier 2016 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.2- Signature d'une convention constitutive de Groupement de commande pour le marché de gestion des déchèteries.

Ph. BERRARD informe que l'on va retirer l'évacuation des déchets verts au marché, pour les faire évacuer sur divers sites chez les agriculteurs.

Délibération n°104/2015 :

Ph. BERRARD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" explique qu'afin d'assurer une gestion optimale des déchèteries implantées sur son territoire, le SYPP qui a la compétence " valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés " et la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération et la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux souhaitent envisager la passation de marchés publics de prestations de services pour l'exploitation de ces équipements.

Pour leur permettre d'utiliser un même marché pour chacune de ces prestations et pouvoir ainsi bénéficier de conditions financières plus avantageuses, le SYPP et la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération et la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux se proposent de constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

Après avoir pris connaissance du projet de convention annexé à la présente,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-29,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

- **APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat des Portes de Provence suivant les termes de la convention ci-annexée ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ;**
- **CHARGE Monsieur le Président ou son Représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.**

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

11.1- Délégation de l'organe délibérant au Président de la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux.

J-M. AUDERGON explique que la CCVD mène 2 affaires en justice contre la Préfecture sur le périmètre de la communauté. Le tribunal administratif puis la cour d'appel administrative ont dans les deux cas débouté la demande de la CCVD. L'affaire est portée en Conseil d'Etat. Jusqu'alors la CCDB n'était pas appelée, sur ce dossier or elle vient d'être intégrée au dossier en Conseil d'Etat. La CC s'est donc rapprochée de Groupama (notre assureur) pour se défendre.

Délibération n°105/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", rappelle que par délibération n°66/2014 du 26 juin, le Conseil Communautaire a décidé de charger le président, pour la durée du mandat de prendre les décisions concernant :

- la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
- accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés de conditions ou de charge ;
- de signer des contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Vu les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

H. BOFFARD, expose que dans le but de faciliter la bonne marche de l'administration de l'établissement public, l'article L 5211-10 du CGCT donne à l'organe délibérant la possibilité de déléguer au bureau, au président et aux vice-présidents certaines de ces attributions à l'exception: 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ; 2° De l'approbation du compte administratif ; 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15; 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ; 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ; 6° De la délégation de la gestion d'un service public ; 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il explique que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- DÉCIDE de charger le président, pour la durée du mandat d'intenter au nom de la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux les actions en justice ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire :

- **en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la Communauté de Communes serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;**
- **en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la Communauté de Communes encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;**
- **dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;**

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.2- Attribution de compensation - Année 2016.

Délibération n°106/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux exerce la compétence relative à la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à vocation intercommunale, pendant les vacances scolaires et les mercredis hors vacances et, qu'à ce titre suite à l'adhésion des 6 communes du canton de Bourdeaux, la commission a examiné le transfert des charges en dépenses et en recettes de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Bourdeaux.

Il présente le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 4 décembre 2015.

COMMUNES	Attribution de compensation 2015	Transfert de charges ALSH Bourdeaux	Proposition Attribution de compensation 2016
Aleyrac	61		61
La Bégude-de-Mazenc	75 295		75 295
Bezaudun sur Bine	-1 428	- 675	- 2103
Bourdeaux	79976	- 8 887	71 089
Bouvières	27986	- 211	27 775
Comps	4 546		4 546
Crupies	6 277	- 2 016	4 261
Dieulefit	268 716		268 716
Eyzahut	112		112
Montjoux	3 257		3 257
Orcinas	-774		-774
Le Poët-Laval	41 914		41 914
Pont-de-Barret	4 320		4 320
La Roche-Saint-Secret	-3 561		-3 561
Rochebaudin	-2 848		-2 848
Salettes	-679		-679
Souspierre	4 421		4 421
Teyssières	-480		-480
Les Tonils	-876	-16	-892
Truinas	-2 279	- 157	-2 436
Vesc	-4 652		-4 652
TOTAL	499 304	-11 962	487 342

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à compter de l'année 2016 ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.3- Versement d'une subvention au Budget Annexe "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit".

Délibération n°107/2015 :

H. BOFFARD, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 11 457 € au Budget Annexe "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ACCEPTE cette proposition.

11.4- Versement d'une subvention au Budget Annexe "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit".

Délibération n°108/2015 :

H. BOFFARD, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 27 242 € au Budget Annexe "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ACCEPTE cette proposition.

11.5- Versement d'une subvention au Budget " Régie de distribution de chaleur ".

Délibération n°109/2015 :

H. BOFFARD, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 18 566 € au Budget Annexe "Régie de distribution de chaleur" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ACCEPTE cette proposition.

11.6- Autorisation d'engagements des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Général 2016 et des Budgets Annexes 2016.

Délibération n°110/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que conformément à l'article L 2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le Président qui est chargé de la comptabilité des dépenses engagées.

Désormais, seules les dépenses engagées non mandatées peuvent être payées lors de l'exercice suivant.

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, Mr H. BOFFARD propose que le Conseil Communautaire autorise le Président, Mr Jean-Marc AUDERGON, à engager à partir du 1/01/2016 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2015.

Cette proposition s'appliquerait au Budget Général et aux Budgets Annexes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ACCEPTE cette proposition ;

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.7- Décision Modificative n°4 - Budget Général - Section Investissement - Mouvements de crédits.

Délibération n°111/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" explique que suite à des travaux concernant des abris de terrasse à la crèche de Bourdeaux, il convient d'ajouter des crédits dans l'opération "Aménagement Crèches-Haltes-garderies".

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-22 : Aménagement Crèche-Halte-garderi	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-32 : Bâtiments	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE les mouvements de crédits à la section investissement du Budget général ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.8- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Délibération n°112/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" rappelle à l'assemblée que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Il explique que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique en date du 29 octobre 2015.

H. BOFFARD, propose au Conseil Communautaire :

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Grades d'origine	Grades d'avancement	Taux de promotion
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} CLASSE	ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	100 %
FILIERE TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{ème} CLASSE	ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ère} CLASSE	100 %

- de décider que, si le taux est inférieur à 100%, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ADOpte la proposition ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.9- Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe.

Délibération n°113/2015 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,
VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
VU la délibération n°112/2015 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre fixant les ratios des promus - promouvables au sein de la collectivité,

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" expose au Conseil Communautaire que certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il expose que suite à l'avis favorable de la commission administrative du Centre de Gestion de la Savoie en date du 7 juillet 2015, Delphine CHALVET peut bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite à l'examen professionnel.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/01/2016.

CONSIDERANT que l'agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade ;

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE les propositions ci-dessus ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2016 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.10- Création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

Délibération n°114/2015 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,
VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
VU la délibération n°112/2015 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre fixant les ratios des promus - promouvables au sein de la collectivité,

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" expose au Conseil Communautaire que certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il expose que Christine GOETZ peut bénéficier d'un avancement de grade suite à l'ancienneté au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 10/07/2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 10/07/2016.

CONSIDERANT que l'agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade ;
CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2016 ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP "

P. CHALAMET informe que le CALD a rendu son rapport sur l'audit des 14 bâtiments. Une réunion à ce sujet a lieu lundi prochain.

Les travaux à la Ferme St Pol sont bientôt terminés, il remercie Éric Faïn de son travail.

Concernant la réfection de la toiture terrasse de l'OT à Dieulefit, ce sera terminé avant Noël et remercie la mairie de Dieulefit de l'instruction rapide du dossier.

13 - Décision du Président

Décision D18/2015 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre la location du local affecté au programme LEADER **DÉCIDE** de signer un bail à usage de droit commun avec la SARL DIEULEFIT GESTION pour un local professionnel de 75 m² sis : 37 rue Justin Jouve à Dieulefit.

Le loyer mensuel s'élève à 586.61 €, il sera révisé annuellement en fonction de l'indice trimestriel du coût des loyers publié par l'INSEE, l'indice de base retenu est celui du 3ème trimestre 2015.

Décision D19/2015 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des travaux électriques de mise aux normes dans des bâtiments de la Communauté de Communes, suite au rapport de l'APAVE.

Après consultation de 3 entreprises, les offres suivantes ont été transmises :

- SARL BONNEFOND	6 385.00 € HT
- EURL PIOLLET	3 798.22 € HT
- SUD'ELEC INNOVATION	4 088.46 € HT

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec l'EURL PIOLLET pour un montant de 3 798.22 € HT.

Décision D20/2015 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'importance croissante prise par les problématiques liées à l'habitat sur le fonctionnement du territoire et son développement, a décidé de lancer une démarche d'élaboration de PLH.

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager une étude en vue de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux.

Une mise en concurrence a été engagée par publication en date du 15/06/2015.

Six bureaux d'études ont déposés un dossier de candidature et cinq ont été admis à déposer une offre à la date limite du 14/09/2015.

L'analyse des offres est la suivante :

Prestataire	Technique		Prix			Total	Classement
	Points	60%	Prix TTC	Points	40%		
ACEIF	17	10,20	36 690	18,23	7,29	17,49	2
Etudes Actions	15	9,00	33 708	20	8	17	4
URBANIS	17	10,20	38 388	17,22	6,89	17,09	3
PACT Isère	12	7,20	78 240	0	0	7,2	5
LATITUDE	18	10,80	35 670	18,84	7,53	18,33	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec le bureau d'études LATITUDE pour un montant de 29 725 €HT soit 35 670 €TTC.

14 - Questions diverses

J-M. AUDERGON demande si certains n'ont pas reçu le bulletin intercommunal.
Il informe que le prochain comité des maires aura lieu le jeudi 7 janvier 2016 à 18 heures.
Les dates des prochains conseils : 28 janvier – 03 mars et 07 avril.

Le Conseil est clos à 20h30

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMEE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESE	TIXIER André	